

**ANOVO ANNONCE LA MISE EN ŒUVRE DU REGROUPEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Vous avez, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008, décidé du regroupement des actions de votre société, sur la base d'une action nouvelle pour 20 actions anciennes.

La mise en œuvre des opérations de regroupement a été décidée le 8 décembre 2008 par le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 9 juillet 2008. Les opérations de regroupement débuteront le 29 décembre 2008. Un avis de regroupement des actions a été à cet effet publié ce jour au Bulletin des annonces légales obligatoires, dans *La Tribune* et dans *Les Échos*.

Dans la pratique, vos actions seront regroupées par votre teneur de compte (l'établissement financier qui tient votre compte titres), par groupes de 20 actions anciennes : chaque bloc de 20 actions que vous détenez sera échangé contre 1 action nouvelle. Cette procédure sera réalisée d'office par votre teneur de compte. Bien évidemment, l'établissement centralisateur et notre service juridique vous assisteront le cas échéant pour que les opérations soient réalisées dans les meilleurs délais.

La valeur nominale de l'action regroupée sera égale à 20 fois la valeur nominale de l'action ancienne, soit 8 euros. Le cours de bourse de l'action sera également ajusté en conséquence de l'opération par NYSE EURONEXT.

Si vous ne possédez pas un multiple de 20 actions, il vous appartiendra de procéder soit aux achats d'actions anciennes nécessaires pour que vos titres formant rompus puissent être regroupés, soit aux ventes de ces titres formant rompus si vous ne souhaitez pas que ceux-ci soient regroupés. Afin de faciliter ces échanges, les actions anciennes demeureront admises aux négociations sur *Euronext Paris* au sein du compartiment des valeurs radiées.

A l'issue de la période de regroupement (le 29 décembre 2010), les actions regroupées non réclamées seront mises en vente d'office sur le marché, et le produit de la vente sera tenu à la disposition des intéressés par CACEIS CORPORATE TRUST pendant 10 ans.

Nous vous remercions à nouveau de votre intérêt et de votre confiance et vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les actionnaires, en toute notre considération.

À propos d'ANOVO : avec un Chiffre d'Affaires de 350 M€ et 5 700 collaborateurs (2007/2008), ANOVO est leader paneuropéen du service après-vente des technologies numériques dans le cadre de l'offre Triple Play des grands Opérateurs des Télécommunications et du Multimédia (Voix/Données/Images). ANOVO dispose ainsi de 20 Centres d'Excellence Européens, gérant des volumes importants de produits avec un niveau de qualité reconnu. Pour plus d'informations, visiter notre site [www.a-novo.com](http://www.a-novo.com).

Compartiment C d'Euronext Paris - ISIN : FR0004152593 (actions),  
FR0000181174 (obligations convertibles OCEANE)

Bloomberg : NOVO FP, Reuters : ANOV.LN

**ANOVO**  
**Direction Financière**  
Myriam SEGURA  
Directeur Financier  
Tél. : 01 58 17 00 83  
msegura@a-novo.com

**ANOVO**  
**Communication**  
Marc THOUMYRE  
Communication Manager  
Tél. : 01 58 17 00 88  
mthoumyre@a-novo.com